

Wilaya de Medea

Circonscription Administrative de Ksar el Boukhari

Daira de ksar El boukhari

Commune de ksar el boukhari

Avis D'attribution Provisoire

APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES DE MARCHE

N° D'identification Fiscale : 42300200002603701034

Conformément aux réglementation des marchés publics et *délégation* du service public, dispositions de l'article **69-82** du décret présidentiel n° **15/247** eu date du **16/09/2015** portant et suit a l'avis de presse publié dans le journal " **EL MASSAR EL ARABI** " et le journal "**LE GEANT SPORTTIF**" en date du **25/05/2026** sous le n° **ANEP: 2616018620** et le **BOMOP** concernant appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales concernant l'opération suivant:

- **Étude, suivi et réalisation d'une cantine scolaire type d'une capacité de 200 repas à l'école primaire CHAFARA MOHAMED, commune de Ksar El Boukhari – Lot : Réalisation –**

et suit à la réunion de la commission D'évaluation des offres à la date de : **09/07/2026** , la commune ,de ksar El Boukhari annonce l'attribution provisoire du l'opération suivant:

Opération	Entreprise	Numéro d'identification fiscale	Note de l'offre technique	Montant en da ttc	Délai de réalisation Négocie	Critères de choix
Étude, suivi et réalisation d'une cantine scolaire type d'une capacité de 200 repas à l'école primaire CHAFARA MOHAMED , commune de Ksar El Boukhari – Lot : Réalisation –	GROUPEMENT EL WAFAA REMADA BACHIR (CHEF DE FILE) et MAROUF KHALED entreprise de travaux de batiment ksar el boukhari - MEDEA	REMADA BACHIR 198626350068711 MAROUF KHALED 1842646000519200000	67.5 point	20 064 947,00 DA	120 jours	Moins disant qualifie

Les soumissions intéressés sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard trois (**03**) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières .

Tout personne désirant formuler un recours auprès de la commission des marchés publique concernée dispose d'un délai de dix (**10**) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale et dans le bulletin des marchés de l'opération publique, Conformément aux dispositions de l'article **69-82** du décret présidentiel n° **15/247** eu date du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et *délégation* du service public.

Ksar El Boukhari Le :

Le Président De L'APC